

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 31 mai 2021
N° CD-2021-5-2-3

2^{ème} Commission

Commission de l'excellence éducative, de l'accompagnement des familles et de l'autonomie

Service instructeur

Service dialogue de gestion financière

Service consulté

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES POUR 2021 AUX COLLÈGES PUBLICS DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN

Résumé : Le Bas-Rhin et le Haut-Rhin présentent des systèmes de dotations de fonctionnement aux collèges publics différents : une différence qui se poursuivra jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle politique de dotation de fonctionnement, attendue pour le 1er janvier 2023.

L'une des différences majeures réside dans le versement en une dotation globale de fonctionnement (DGF) unique pour les collèges haut-rhinois et un versement de DGF assortie de dotations de fonctionnement complémentaires, au long cours, pour les collèges bas-rhinois.

Ce rapport propose une série de dotations de fonctionnement complémentaires pour les collèges du Bas-Rhin, notamment pour prendre en compte les effets de la crise sanitaire. Les deux territoires ont eu, là aussi, des modalités de gestion et d'accompagnement différenciées :

- 160 000 € ont été versés aux collèges du Haut-Rhin dès 2020, et 65 000 € sur le budget de l'immobilier pour accompagner les collèges sur les effets de la crise,

- Pour le Bas-Rhin, il a été proposé d'attendre la clôture des comptes financiers des collèges pour apprécier définitivement le niveau de difficulté. 50 859,99 € sont ainsi identifiés et proposés dans ce rapport pour accompagner une partie des collèges du Bas-Rhin.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics d'un montant total de 68 202,11 €, telles que détaillées ci-après.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 1, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 15 573,62 €, afin de couvrir les frais de réparation et l'acquisition d'équipements spécifiques.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 2, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total 1 768,50 € selon le détail suivant :

- Collège Bois Fleuri de Schweighouse : 350 €, au titre de la création d'un jardin Hortus-oasis
- Collège Grégoire de la Tour de Marlenheim : 394,20 €, en participation à la réalisation de panneaux pour l'exposition "voyage mémoriel en Europe centrale sur les traces de la Shoah"
- Collège le Ried de Bischheim : 1 024,30 € dont 164,48 € au titre de la prise en charge du surcoût lié à la livraison le 11/02/2021 de paniers repas par la Société API et 859,82 € au titre de la prise en charge des frais de viabilisation du logement de fonction, suite à l'hébergement de deux polytechniciens pour la période du 01/01 au 01/04/2021.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire du COVID-19 ayant entraîné la fermeture des demi-pensions des collèges et l'achat d'équipements et de produits destinés à répondre au protocole sanitaire ont généré des dépenses exceptionnelles imprévues qui pèsent de manière sensible sur le budget de l'établissement.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer aux collèges public, figurant en annexe 3, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 50 859,99 €, afin de couvrir les surcoûts de dépenses liées à la crise sanitaire.

4. PROPOSITION DE PRISE EN CHARGE DES DEPENSES DE TRANSPORT DES ELEVES DEMI- PENSIONNAIRES DU COLLEGE FOCH DE STRASBOURG

Les élèves demi-pensionnaires du collège Foch à Strasbourg sont hébergés par le lycée René Cassin de Strasbourg.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider de prendre en charge les frais de transport en autocars des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège Foch de Strasbourg vers le lycée René Cassin de Strasbourg à compter du 2 novembre 2020.

5. PROPOSITION DE VERSEMENT D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE POUR COUVRIR LE SURCOUT DE TARIF AU COLLEGE REBER DE SAINTE MARIE-AUX-MINES DURANT LES TRAVAUX DU SERVICE DE RESTAURATION DU LYCEE LOUISE WEISS

Les élèves demi-pensionnaires du collège Reber de Sainte Marie-aux-Mines sont hébergés par le service de restauration du Lycée Louise Weiss de Sainte Marie-aux-Mines.

La restauration du lycée Louise Weiss sera en travaux de juillet 2021 à janvier 2022. Le service de restauration sera assuré durant cette période par un prestataire privé.

La Région Grand Est se charge du lancement et de la gestion du marché. Cependant, l'appel à un prestataire va générer un surcoût de tarif. La Région Grand Est a prévu de prendre en charge le différentiel de prix pour les lycéens et les agents régionaux des lycées durant la durée des travaux de restructuration de la demi-pension du lycée Louise Weiss de Sainte Marie Aux Mines. La prise en charge du surcoût s'effectuera par le versement d'une subvention au lycée en une ou plusieurs fois, sur présentation d'un état des dépenses transmis au plus tard le 30 juin 2022 comprenant le prix unitaire d'achat des repas et le nombre de repas commandés par forfait ou ticket.

Le surcoût d'un repas télé-restauré par une société privée est estimé entre 2€ et 3 €. Concernant le collège Reber, sur la base du nombre de repas servis de septembre 2020 au 19 février 2021, le nombre de repas pris par les collégiens s'est élevé à 14 000 repas. Le surcoût est ainsi estimé entre 28 000€ et 42 000,00 €.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider de prendre en charge le surcoût de tarif pour les élèves du collège Reber de Saint Marie-aux-Mines, durant les travaux du service de restauration du Lycée Louise Weiss et de verser au collège une dotation de fonctionnement sur présentation d'un état des dépenses réelles.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant de 68 202,11 € :
 - 15 573,62 € pour couvrir les frais de réparation d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics figurant en annexe 1 ;
 - 1 768,50 € pour couvrir diverses dépenses exceptionnelles en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;
 - 50 859,99 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire des collèges publics figurant en annexe 3.
- De préciser que ces aides financières seront imputées comme suit :
 - Opération P196O003 – ligne 65-655111-221-44.Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.
- De décider de prendre en charge les frais de transport en autocars des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège Foch de Strasbourg vers le lycée René Cassin de Strasbourg à compter du 2 novembre 2020 ;

- De décider de prendre en charge le surcoût de tarif pour les élèves du collège Reber de Saint Marie-aux-Mines, durant les travaux du service de restauration du Lycée Louise Weiss et de verser au collège une dotation de fonctionnement sur présentation d'un état des dépenses réelles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY